



## Pas de réponse visa long séjour conjoint que faire ?

Par **bali**, le **07/11/2010** à **09:20**

Bonjour,

nous avons déposé notre demande de visa long séjour conjoint dans les règles à notre préfecture:

entrée régulière sur le territoire français

mariée à un français

plus de six mois de vie commune

La préfecture nous avait remis à l'époque (début septembre 2010) une autorisation provisoire de séjour de deux mois (j'ai demandé un récépissé de dépôt de demande de visa mais il n'ont pas voulu en fournir)

à ce jour, c'est à dire plus de deux mois après notre dépôt à la préfecture, nous n'avons pas de nouvelles de leur part.

j'en conclu qu'il s'agit d'un refus implicite de leur part.

quelle est notre champ d'action?

faut t il passer par le tribunal administratif pour faire un recours?

j'avoue que la préfecture complique bien notre situation qui étant simple.

Bon dimanche à tous

Par **maniongui**, le **07/11/2010** à **12:15**

Les demandes effectuées auprès de la prefecture, dans le silence de l'administration 4 mois après, équivaut à un rejet implicite, c'est à partir de ce moment qu'il faudra faire un recours.